



Produit defectueux dès sa premiere utilisation

Par **PICARDCSF**, le **05/07/2010** à **19:13**

Bonjour,

j'ai acheté le 30/06 une débroussailleuse dans une grande surface spécialisés. Au bout d'une utilisation de deux heures des parties plastique de l'appareil sesont mis à fondre, puis l'outil c'est mis à faire des rotations sur son axe moteurs, ceci le rendait dangereux.

J'ai aussitôt contacter le service après vente de cette grande surface, il m'ont demandés de rapporter le produit. Sur place, ils m'ont déclarés que le produit serait retournés au constructeur avec un délai minimum de trois semaines.

J'ai demandé un produit de remplacement, ils m'ont opposé un refus. Que puis-je faire ?
(assurance juridique possible)